

COMITÉ DU SYSTÈME DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ

Séance du 12 novembre 2025,
dans les locaux de la FNCCR,
20 boulevard rue de la Tour-Maubourg à Paris (75007)

Compte rendu

Participants :

Jean-Luc Dupont, président du Comité du système de distribution publique d'électricité,
Lydie Sartout, secrétaire du Comité du système de distribution publique d'électricité,

Au titre des représentants de l'État :

Mme Dassonville, adjointe au chef du bureau des services publics locaux, représentant la Direction générale des collectivités locales,
Absent excusé représenté : Romain Valenty, Directeur de participations Énergie (Agence des participations de l'État), représenté par Nicolas Masérak,
Absent excusé représenté : Laurent Kueny, directeur de l'énergie, en tant que commissaire du gouvernement, représenté par Paul Bougon, adjoint à la sous-directrice des énergies renouvelables et du système électrique,
Experts : Oscar Vinesse, adjoint au chef du bureau du système électrique de la programmation et des réseaux à la Dgec, Bruno Eysseric, chef de la mission Facé et Électrification rurale

Au titre des représentants des intercommunalités et des régions :

Olivier Béatrix, conseiller régional Centre-Val-de-Loire,
Jean-Patrick Masson, vice-président de la Communauté urbaine du Grand Dijon,
Expert : Jean-Sébastien Sauvourel, conseiller France urbaine,

En tant que représentant des autorités organisatrices du réseau public de distribution d'électricité au conseil de surveillance de la société Enedis :

Jean-Luc Dupont, président de la FNCCR,
Experts : Charles-Antoine Gautier, directeur général, Cécile Fontaine, Cheffe du département Affaires publiques et juridiques, Wilfried Kopec, chef du département Énergie et du service Infrastructures de réseau énergie et éclairage,

Au titre de représentant des autorités organisatrices du réseau public de distribution d'électricité :

Guy Hourcabie, président du Syndicat intercommunal d'énergie, d'équipement et d'environnement de la Nièvre,
Xavier Pintat, président d'honneur de la FNCCR, Président du Syndicat départemental d'énergies et d'environnement de la Gironde (SDEEG),

Au titre de représentant des entreprises locales de distribution :

Stéphane Andrieu, délégué général de l'Union nationale des entreprises locales d'électricité et de gaz,

Au titre des représentants de la société Enedis :

Marie-Christine Aulagnon, directrice exécutive Finances, Achats et Assurances,
Mathias Povse, directeur exécutif Clients et Territoires,
Hervé Champenois, directeur exécutif Technique,
Expert : Jean-Baptiste Morel, directeur délégué Concessions & Stratégies territoriales, Nicolas Chauvet, chargé de mission au département Concessions et auprès du secrétariat du CSDPE,

Au titre de la Commission de régulation de l'énergie :

Observateur : Edith Hector, cheffe du département Distribution de la direction des réseaux.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Validation du compte-rendu de la séance du 3 juillet 2025
2. Présentation par Enedis de sa politique d'investissement 2026, pour avis du CSDPE
3. Point sur le lancement de la campagne 2025 des conférences départementales prévues par la loi Nome
4. Présentation par Enedis sur l'évolution du dispositif tarifaire heures pleines / heures creuses
5. Points divers

En introduction à cette séance du CSDPE, son nouveau président, M. Jean-Luc Dupont, fait état du dernier arrêté de nomination, en date du 6 novembre 2025, et remercie tout particulièrement M. Xavier Pintat, ancien président, pour le travail réalisé.

1/ VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 3 JUILLET 2025

Le compte-rendu de la séance du 3 juillet 2025 est validé, sans remarques de la part des participants.

2/ PRÉSENTATION PAR ENEDIS DE SA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT 2026, POUR AVIS DU CSDPE

Le directeur Technique d'Enedis présente, sur la base d'un support, la stratégie d'investissement d'Enedis pour l'année 2026.

En introduction, il est souligné que la politique d'Enedis est relativement constante et sans rupture afin d'être au rendez-vous de la transition énergétique et de moderniser/renforcer la résilience des réseaux par un traitement systématique des ouvrages à risque. En matière de raccordements, Enedis reste naturellement dépendante des besoins exprimés par les acteurs.

Le président du CSDPE souligne la problématique de saturation des réseaux, qui concerne RTE comme Enedis. Le directeur Clients & Territoires souligne les situations différenciées entre départements : saturation des S3RenR, impossibilité de donner suite à une demande dans des délais courts qui existe même si elle reste limitée en nombre (5%), travaux avec la Dgec sur les zones les plus difficiles.

Des échanges ont lieu sur diverses problématiques associées : installation de postes sources supplémentaires, évolution du plan de tension du GRD, traitement des câbles au papier imprégné (CPI), développement des pompes à chaleur (PAC).

Concernant les S3REnR, tous les membres s'entendent sur les difficultés rencontrées, notamment en matière de saturation et de difficultés à accroître la capacité disponible ; avec des situations qui interrogent parfois les chambres régionales des comptes.

Concernant le déploiement d'installations de recharge de véhicules électriques (IRVE) sur autoroutes, un représentant de la FNCCR demande s'il y a un retour d'expérience en matière de puissance souscrites et puissance de raccordement. Le directeur Technique d'Enedis souligne les effets de pointe constatés, et de forts besoins en puissance pour une consommation faible en énergie.

Le président du CSDPE regrette que les schémas de développement d'IRVE (Sdirve) ne soient pas opposables aux tiers, ce qui se traduit par des problèmes de cohérence et d'efficacité dans l'utilisation des moyens publics.

Concernant le déploiement des EnR, le président du CSDPE considère qu'Enedis devrait plus éclairer les services de l'État en ce qui concerne les capacités de raccordement effectivement disponibles. Le directeur Clients & Territoires d'Enedis indique qu'une cartographie améliorée est à prévoir et que des échanges sont en cours en la matière avec la Dgec. Il constate par ailleurs des écarts de maturité des projets qui se trouvent dans une même file d'attente. Un représentant des intercommunalités et des régions confirme l'intérêt d'une information plus structurée sur les zones où il y a de la capacité disponible et utile.

Interrogé sur les politiques techniques appliquées par Enedis, le directeur Technique souligne que le Plan Aléas climatiques (dite « PAC ») a été adaptée pour une meilleure prise en compte des enjeux de résilience, notamment le risque Bois.

Le directeur Technique d'Enedis souligne que, en 2024 comme en 2023, l'année a été rude en aléas climatiques sévères pour le réseau. Des représentants des autorités concédantes mettent en exergue l'enjeu des délais de réalimentation et de l'information associée.

En ouverture, le président du CSDPE rappelle que la Cour des comptes avait, en 2024, émis une recommandation en matière d'ajustement des dividendes versés par Enedis à sa maison mère, et s'interroge sur sa prise en compte. La directrice financière d'Enedis rappelle que les investissements ne sont pas limités par le Turpe et qu'il n'y a pas d'effet de levier par la société mère. Enedis est jusqu'à présent faiblement endettée, sans effet limitatif aux investissements ; ce qui ne nécessite à ce stade pas de changement dans la stratégie. De manière inverse, il est essentiel qu'un actionnaire ait un retour de dividendes.

Pour conclure, le président du CSDPE propose de rendre un avis positif sur la politique d'investissement 2026 d'Enedis, auquel aucun membre ne s'oppose.

3/ POINT SUR LE LANCEMENT DE LA CAMPAGNE 2025 DES CONFÉRENCES DÉPARTEMENTALES PREVUES PAR LA LOI NOME

Sur la base d'un support, le secrétariat du CSDPE fait un point très rapide sur le lancement de la campagne 2025 des conférences départementales. Cette campagne est bien lancée et les conférences attendues dans les territoires franciliens depuis des années devraient se tenir.

Avec des représentants de la FNCCR, il est fait état de quelques situations spécifiques, où les conférences sont programmées ou en reprogrammation.

4/ PRÉSENTATION PAR ENEDIS SUR L'ÉVOLUTION DU DISPOSITIF TARIFAIRE HEURES PLEINES / HEURES CREUSES

Un représentant d'Enedis fait une présentation de la réforme du dispositif d'heures pleines / heures creuses (HP/HC).

En introduction, il est notamment rappelé que ces plages HP/HC sont fixées par le gestionnaire du réseau de distribution pour satisfaire aux besoins du réseau. Avec l'évolution du mix énergétique, ces plages sont adaptées pour répondre au besoin. Historiquement, les HC étaient plutôt de nuit, en adéquation avec le fonctionnement du parc de production nucléaire. Aujourd'hui, du fait de plus de production photovoltaïque, ces plages sont aussi en milieu de journée de printemps/été.

Par ailleurs, le déploiement de Linky a permis de renforcer les offres plus fines, et on recense aujourd'hui 14,5 millions de clients déjà en HP/HC. Avec la réforme, il y aura environ +1,7 millions de clients concernés durant l'hiver 2025-2026, puis +9,3 millions entre la mi-2026 et la fin 2027.

Un représentant des intercommunalités et des régions s'interroge sur la place et le rôle des fournisseurs, ainsi que leur réaction à cette réforme. L'intervenant d'Enedis souligne qu'il y a eu une large concertation avec tous les acteurs (CRE, Dgec et fournisseurs) et que l'ensemble s'est fait dans le cadre de la cohérence globale du système électrique.

Le président du CSDPE demande si le déploiement de cette réforme se fait de manière zonée géographiquement, avec une information spécifique des clients. L'intervenant indique que ces évolutions ne sont pas territorialisées, mais globales et basées sur des enjeux techniques.

Un représentant des intercommunalités et des régions s'inquiète de l'information des clients consommateurs. Le représentant d'Enedis explique qu'il s'agit d'un objectif global d'information, avec modification des grilles tarifaires et une information des clients portée par les fournisseurs (qui sont particulièrement attachés à leur prérogative auprès des clients), en lien avec Enedis. Un autre représentant des intercommunalités et des régions demande si la CRE va contrôler les pratiques des fournisseurs. La représentante des services de la CRE confirme que la CRE surveille ces éléments au travers de la régulation incitative et du cadrage contractuel ; dont le rôle important des fournisseurs. Elle souligne aussi que la CRE a mis à disposition sur son site interne des questions-réponses en la matière.

Un représentant des intercommunalités et des régions s'interroge sur le remplacement des HC de nuit par celles de jour, jugeant l'évolution sans intérêt pour ceux qui ne seraient pas présents en journée ou en capacité d'influer sur leur consommation. Le directeur Clients & Territoires d'Enedis souligne qu'il reste globalement cinq heures nocturnes pour trois heures diurnes et que cela s'inscrit dans une évolution progressive – même si cela révèle bien un enjeu de recours à des automatismes de report de consommation.

6/ POINTS DIVERS

Suite aux changements au sein du Gouvernement, notamment sur les ministres en charge de l'énergie ou de la transition écologique, et sur indication des services de la Dgec, il n'est pas jugé nécessaire de renvoyer le rapport 2024 du CSDPE aux nouveaux ministres.

Un représentant de la FNCCR interroge les services de la Dgec sur la situation de différents textes ou supports en préparation : schéma de développement du réseau de RTE, plan de développement de réseau d'Enedis ou 3^{ème} version de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Le représentant de la Dgec indique que ces dossiers sont bien en cours, avec une priorité réaffirmée notamment pour le PPE3.